

Réf: Dossier N° 065143

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « AL SANOGO ENERGY SARL »

Siège social Abidjan, Cocody, COCODY RIVIERA FAYA EPHRATA  
LOTISSEMENT D'AKOUEDO PALMERAIE NON LOIN DE LA  
MISSION EPHRATA EN ALLANT VERS LE GRAND CARREFOUR  
NOUVEAU GOUDRON ILOT 39 LOT 350 TF 91840 SECTION OS  
PARCELLE 20, Lot 39, Ilot 350

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 14/12/2021, et enregistrés au CEPICI le 15/12/2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AL SANOGO ENERGY SARL »

Objet : EXPLOITATION DE PRODUITS PETROLIERS ET MINERS  
TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION DE PRODUITS  
MINIERS INTERMEDIATION REPRESENTATION COMMERCIALE DE  
MARQUE PRESTATIONS DE SERVICES DIVERS. Et pour la  
réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 10,000,000 F CFA divisé en (1000.0) Parts Sociales de Dix Mille (100,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 1000 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, COCODY RIVIERA FAYA EPHRATA LOTISSEMENT D'AKOUEDO PALMERAIE NON LOIN DE LA MISSION EPHRATA EN ALLANT VERS LE GRAND CARREFOUR

NOUVEAU GOUDRON ILOT 39 LOT 350 TF 91840 SECTION OS  
PARCELLE 20, Lot 39, Ilot 350

Dirigeant(s) : M SANOGO MOUSTAPHA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B13-08381 du 27/12/2021 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°41595/GTCA/RC/2021 du 27/12/2021

